

# Le Courrier des Opelousas.

Vol. 1.

Opelousas, Louisiane, 8 Octobre 1853.

No. 44.



Le Courrier.

Journal officiel de la Paroisse St. Landry.

OPELOUSAS:

Samedi matin, 8 Octobre 1853.

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. BAPTISTE DAVID est candidat pour la place de Sheriff de la Paroisse St. Landry, à l'élection de Novembre prochain.

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. THOMAS C. ANDERSON est candidat pour la place de Sheriff de la Paroisse St. Landry, à l'élection de Novembre prochain.

Pour la Liste des Lettres restant au Bureau de Poste des Opelousas, voir notre partie anglaise de ce jour.

## Notre Village.

La plupart de nos amis, rassurés par les rapports qu'on leur a fait de l'état sanitaire de notre village, sont revenus parmi nous. Les affaires reprennent, les besoins se font sentir et notre communauté, si triste naguère, semble vouloir revenir à la vie.

Washington, notre port, si cruellement éprouvé, nous donne en ce moment, des signes d'existence. Le bateau à vapeur Opelousas va recommencer ses voyages. Son capitaine avait, d'après le désir que les habitants de notre paroisse avait exprimé, interrompu nos relations avec la Nouvelle-Orléans. Il est prêt, aujourd'hui comme toujours, à reprendre le cours habituel des affaires.

Un premier départ pour la Nouvelle-Orléans aura lieu demain dimanche, à 10 heures du matin.

## Nos Recettes.

Le coton a subi l'invasion des chenilles, le temps lui a été contraire; néanmoins nous avons eu l'occasion de visiter la récolte qu'espère faire un de nos amis, et nous avons vu que les gralots étaient déjà assez forts pour donner à leur propriétaire l'espoir de voir son travail à demi-recompensé.

Les cannes sont magnifiques, mais la végétation, aidée par des temps favorables, est tellement active qu'elles se courbent sous leur propre poids, avant d'être mures.

Nous avions craint, avec beaucoup d'autres, que les pluies torrentielles que nous avons eues au printemps détruisaient la récolte de l'automne. Nous sommes heureux de pouvoir dire que malgré les maladies qui réduisent de moitié le nombre des travailleurs, nous aurons au moment où les affaires reprendront de quoi activer notre commerce et commencer dignement le printemps de la nouvelle année.

## Au Jury de Police.

Notre Collecteur des Taxes de Paroisse et du Rail-Road, Mr. Franklin B. Reeves, est mort dernièrement aux Sources de Beaver Creek.

Ne serait-il pas urgent que notre Jury de Police s'assemblât extraordinairement, le plus promptement possible pour lui nommer un successeur.

Les intérêts de la Paroisse le commandent. Nous espérons que le désir que nous exprimons sera pris immédiatement en considération.

## Le Negre Jack.

Mardi dernier, 4 courant, Guy H. Bell, Esq. assisté de Ulysse Gaberel, Esq., son collègue, a procédé au jugement de l'esclave Jack, qui a assassiné son maître, Mr. Olivier Lafleur, le 5 Septembre dernier, à la Grande Prairie, en cette paroisse.

En l'absence de l'Avocat de District, et n'ayant pu réunir un Jury suffisant, les Juges Bell et Gaberel ont remis le jugement à une époque indéterminée.

Nous pensons qu'il aura lieu aussitôt que l'épidémie aura cessé dans la paroisse et que les habitants de notre ville seront revenus dans leurs foyers.

## La Quarantaine.—Conseils.

On nous assure que la Quarantaine entre les Opelousas et Washington vient d'être levée.

Nous croyons qu'il serait sage pour les personnes qui ont été atteintes de ne pas s'empresser de revenir dans leurs foyers, avant une ou deux gelées.

Nous avons jusqu'à présent échappé au fléau, ne le tenons pas.

Washington, notre cité voisine, a été si cruellement éprouvée, que la prudence est plus que nécessaire; elle est urgente.

Pendant l'absence de la plupart de nos magistrats, nous voyons des étrangers venir chaque jour, pour régler leurs affaires. Entrons nos morts, rendons le respect qui est dû à leur mémoire; mais le moment est venu de s'occuper des vivants.

Depuis notre dernier numéro, le temps a changé, les nuits sont froides. Nous espérons qu'une prompte gelée viendra mettre ordre aux ravages que fait depuis plus d'un mois le terrible fléau qui sévit avec tant de rigueur sur notre malheureuse paroisse.

L'état sanitaire de notre village est toujours excellent, nous n'avons pas de malades parmi nous. Que Dieu veuille qu'il en soit toujours ainsi.

Nous extrayons d'une correspondance Attakapienne, les deux paragraphes suivants:

"La fièvre jaune règne en maître à Lafayette, c'est conclut et arrêté. Aussi, deux des médecins qui exercent dans cette localité ont-ils donné l'exemple de la fuite, exemple qui a été suivi avec une stricte exactitude par une bonne moitié de la population. La Poste est fermée, le Député Maire de Poste a écrit à celui de St. Martinville de garder à ce bureau ce qui appartient au sien. Le malheur s'accroît, la maladie semble s'étendre et se propager. Dieu sait quand les gelées viendront y mettre fin.

On a reçu une lettre à St. Martin, qui annonce que le steamer Planter doit partir de la Nouvelle-Orléans bientôt pour les Attakapas. Cette lettre dit que le bateau en question sera muni de deux canons chargés à mitraille, et que l'on se propose de chasser sur les habitations de Franklin ou ailleurs, qui oseraient entraver le Planter dans sa marche, pour arriver à sa destination. Prenez cela pour ce que cela vaut.

MINISTRE EN FRANCE.—La nomination de Mr. Mason au poste de Ministre des Etats-Unis en France, a été officiellement annoncée à Washington.

Les paroisses St. Charles et St. Jean-Baptiste sont dévolées par la fièvre jaune et d'autres maladies. Le nombre des victimes s'accroît tous les jours. Voici ce que nous lisons dans le Meschacé de St. Jean Baptiste, du 25 septembre:

"Par suite de la terrible maladie qui ravage notre paroisse, les travaux de la récolte sont presque partout arrêtés.

"Sur plusieurs habitations, il y a la moitié des nègres à l'hôpital, quelquefois même il y en a les deux tiers.

"Le chiffre des inhumations s'élève depuis le commencement du mois à environ 150 pour la paroisse St. Jean Baptiste seulement.

REMEDE POUR LA FIEVRE JAUNE. Prescription du Dr. Warren Stone, de la Nouvelle-Orléans.

Par la politesse du capitaine Dudley, du steamer Natchez, il nous est permis de soumettre à nos lecteurs l'ordonnance suivante pour la fièvre jaune. Le capitaine Dudley s'en est servi avec le plus grand succès dans plusieurs cas qui ont eu lieu, à bord du Natchez.

La fièvre commence ordinairement par une espèce de frisson, suivi de maux à la tête, au dos et dans les membres. La peau est chaude. Il est facile de faire transpirer le malade en le mettant au lit, les pieds dans un bain chaud sous la couverture, alors il faut administrer 20 grains de quinine; si le malade est constipé 10 grains de calomel peuvent être donnés, suivis, s'il est nécessaire, de 6 heures par un lavement ou un peu d'huile. Il n'y a aucun avantage à purger au-delà d'évacuer les intestins. Il faut donner le quinine de bonne heure dans cette maladie, on peut purger après; en autres mots ne remet pas le quinine, jusqu'à ce que les intestins soient évacués. En 8 à 10 heures, on peut administrer une autre dose de quinine.

Il faut qu'on laisse le malade parfaitement tranquille, et aussitôt que la fièvre l'a quitté donner quelque boisson nourrissante comme du bouillon, eau de gruau ou thé, ou un peu de stimulant si le malade en a envie, et de telle qu'il le préfère.—ECHO.

LE GENERAL CASS.—Le général Cass auquel la mission de France a été offerte, n'avait pas fait encore savoir, le 6 du courant, s'il acceptait ou non cette haute marque de confiance.

Statistique Criminelle de la Nouvelle-Orléans. Il a été arrêté à la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de Juillet, 1901 personnes, dont 1483 hommes et 418 femmes. Voici la nature des délits et crimes commis:

6 meurtres, 6 tentatives de meurtres, 4 vols, 2 incendiaires, 34 pour avoir assailli des agents de police, 4 pour voies de faits à mains armées, 8 pour abus de confiance, 3 pour ports d'armes cachés, 65 comme suspects, 18 pour avoir violé les ordonnances qui défendent le jeu, 5 pour vols à main armée, 322 pour ivrognerie, 116 pour vol simple, 7 pour blessures, 3 pour escroquerie, et la balance pour vagabondage, etc.

Dans le mois d'août, 1275 personnes ont été arrêtées, dont 1060 hommes et 215 femmes.

Un grand nombre de détenus de la prison de Mobile ont essayé jeudi dernier, de briser les portes de leurs cachots et de prendre la clé des champs. Les rebelles étaient principalement des nègres. Ces derniers, après un court engagement, ont dû rentrer dans le devoir. Un d'eux a été tué. Les prisonniers, qui étaient restés étrangers au complet ont aidé le sheriff à rétablir l'ordre.—Ab.

MADÈRE.—Les dernières nouvelles reçues à New-York annoncent que la récolte de vin est presque entièrement perdue à Madère. La misère des habitants est extrême.

Les démocrates du deuxième district ont désigné M. JOURDAN, de Jefferson, comme leur candidat pour le Congrès. Le parti whig a choisi Mr. Hunt, de la Nouvelle-Orléans, comme leur candidat.

## (Extraits de l'Abeille du 1er courant.) NOUVELLES D'EUROPE.

Rejet de la note modifiée de Vienne.—Des nouvelles reçues de St. Pétersbourg annoncent que l'Empereur a rejeté la note de Vienne telle qu'elle avait été modifiée par le Sultan. On considère la guerre comme inévitable. Le Car se dispose à partir immédiatement pour Olmutz, où il doit avoir une entrevue avec l'empereur d'Autriche. Le jour de cette entrevue est fixé au 23 septembre. De nouvelles troupes ont été dirigées sur la Moldavie. L'armée turque du Bas-Danube demande qu'on livre bataille aux Russes sans nouveaux délais.

Les consuls Anglais et Français ont quitté Jassy. Leur retraite a jeté la consternation dans cette capitale. Lord Stafford a de nouveau envoyé sa démission.

Préparatifs de Guerre.—Le gouvernement turc a fait un contrat pour la fourniture de 300,000 capotes d'hiver pour son armée.—Les levées d'Egypte doivent être sous peu présentées au Sultan. Après cette cérémonie, elles seront dirigées sur la frontière.—Toutes les communications régulières ont été interrompues entre Constantinople et les ports russes.—De toutes parts les préparatifs de guerre sont poussés avec une grande vigueur. Les troupes travaillent jour et nuit.—L'armée turque près de Constantinople est forte d'environ 90,000 hommes. Les parcs d'artillerie possèdent 250 pièces de canon, dont six batteries de gros calibre.—Les troupes d'Omer-Pacha demandent avec instance qu'on leur mène de suite contre l'armée russe, et l'on craint qu'il ne devienne impossible de maîtriser plus longtemps leur ardeur fanatique, dans le cas où de nouvelles négociations se rouvriraient.

Autre ville détruite.—La ville d'Ispahan, ci-devant capitale de la Perse, vient d'être détruite par un tremblement de terre.

Insurgés Italiens.—Un conseil de guerre, tenu à Milan, pour juger les insurgés du 6 février, a condamné 64 de ces infortunés à diverses peines; deux ont reçu leur sentence de mort, et les autres condamnés à 20 années de fers.

Refugiés.—50 réfugiés ont été arrêtés sur les frontières du Piémont, comme partisans de Mazzini.

M. Soult.—On assure que M. Soult sera reçu à la Cour d'Espagne.

Les joyaux de la Hongrie retrouvés.—Les joyaux de la couronne de Hongrie, que l'on disait avoir été emportés par Kosuth, ont été retrouvés; ils avaient été enfouis sous terre.

Le Cholera en Angleterre.—Le choléra a éclaté avec fureur à New-Castle sur la Tyne.

Banque de la Nouvelle-Orléans.—Cette institution, la première qui ait été établie sous l'empire de la loi des banques libres, commence aujourd'hui ses opérations. Le local choisi par les directeurs est le grand édifice situé en face de la Place Lafayette et qui était occupé autrefois par la Banque des Marchands. La Banque de la Nouvelle-Orléans débute sous les auspices les plus favorables; ses actionnaires sont tous des hommes entreprenants et s'entendent parfaitement aux affaires.—Abeille.

L'ECHO de la Pointe Coupée dit que l'état sanitaire de cette paroisse est des plus déplorables. C'est bien la fièvre jaune qui y sévit. Quelques-uns des habitants les plus respectables ont déjà succombé à la redoutable maladie. Nous citerons parmi les victimes, Mme. George Dumoulin, M. Onil Bourgeat, M. François Bonin, M. Charles Hayden, M. Scofield, M. Charles Poydras, Jr., M. M. Valérian Dumoulin.

JOURNAL HONGROIS.—Les feuilles de N. York nous apprennent que M. Charles Kernis, ex-professeur de l'Université de Pesth, doit faire paraître, vers le 1er octobre, le premier numéro d'un journal en langue hongroise, intitulé: "A Magyar Szemlezetek Lajnya." (l'Exilé Hongrois)

LE GUANO ET LA CANNE A SUCRE. Le guano, on le sait, est le plus puissant engrais que l'agriculture ait encore employé. Nous étions néanmoins loin de penser que son application à la culture de la canne à sucre produirait les merveilleux résultats dont nous avons été témoins. Nous avons vu hier une canne prise sur l'habitation de M. B. V. La-branche, à Jefferson, et provenant d'une pièce de huit arpens où avait été répandue une petite quantité de guano. Cette canne, de la base à la naissance du feuillage, a une longueur d'environ dix pieds et demi. Nous y avons compté 21 nœuds, dont 17 rouges. La longueur des nœuds est de sept pouces jusqu'à une assez grande élévation, et leur circonférence d'environ cinq pouces et demi.

Presque toutes les cannes plantées dans les huit arpens réservés dont nous parlons plus haut offrent à peu près les mêmes proportions et se distinguent par leur magnifique venue des autres cannes qu'elles dominent de plusieurs pieds. Elles sont également plus avancées en maturité, et nous sommes persuadés que le planter qui emploierait régulièrement du guano pourrait toujours commencer à rouler dans les premiers jours d'octobre et obtenir des résultats au moins aussi satisfaisants que s'il ne commençait à rouler que dans la seconde quinzaine de novembre avec des cannes dont la maturité n'aurait pas été hâtée par le guano. Or, comme la question de temps est immense pour les planteurs, comme c'est le plus souvent celle sur laquelle repose le sort d'une récolte, l'emploi du guano doit, si nous ne nous trompons, devenir bientôt général.

Nous apprenons que les résultats sont encore plus frappants pour les souches. Un de nos principaux planteurs a eu l'idée de répandre du guano dans un sillon de souches sur deux

et aujourd'hui cette partie de son champ offre le curieux spectacle de magnifiques cannes alternant régulièrement avec des cannes moyennes.

Ces expériences nous paraissent concluantes et de nature à propager l'application du guano à la culture de la canne.—Abeille.

MORSURES DU SERPENT à SONNETTES.—Nous donnons le remède dont les Indiens se servent pour la guérison de ces morsures mortelles; nous le tenons d'un de nos plus respectables planteurs, qui a été témoin de l'efficacité de cette plante:

"Aussitôt que vous êtes mordu par un serpent à sonnettes, disent les Indiens, arrachez de suite cette plante si commune dans nos champs et dans nos bois, qu'on appelle vulgairement Tête de Femme, prenez-en la racine que vous mâcherez entre vos dents; avalez quelques gorgées de ce jus, puis quand la racine sera bien broyée, appliquez-la telle sur la plaie que vous aura faite le reptile.

"La guérison est presque instantanée, le jus que vous avez avalé, empêche le venin de monter à la poitrine, et le cataplasme que vous appliquez sur la blessure, possède une telle vertu qu'il attire entièrement le venin de la plaie.—Meschacé.

Les Trois Qualités d'une Bonne Femme. Un écrivain anglais a exprimé d'une manière très originale quelques vérités qui sont incontestables:

"Il y a, dit-il, trois choses auxquelles une bonne femme doit ressembler, et auxquelles aussi elle ne doit pas ressembler. D'abord, elle doit ressembler au limaçon, qui garde constamment sa maison; mais elle ne doit pas comme cet animal, mettre sur son dos tout ce qu'elle possède.

En second lieu, elle doit ressembler à un écho, qui ne parle que lorsqu'on l'interroge; mais elle ne doit pas, comme l'écho, chercher à avoir toujours le dernier.

Troisièmement, enfin, elle doit être, comme l'horloge de la ville, d'une exactitude et d'une régularité parfaites; mais elle ne doit pas, comme l'horloge, faire assez de bruit pour être entendue de toute la ville."

Débat.—A Washington, en cette paroisse, mardi dernier, 4 courant, Mr. James NYLAND, âgé d'environ 45 ans.

En cette paroisse, mardi dernier, 4 courant, Mme. Veuve JOSEPH GRANDJEAN, née Emilie Barré, âgée d'environ 70 ans.

En cette paroisse, mardi dernier, 27 Septembre, JOSEPH, fils de Mr. Joseph Bérard, âgé d'environ 6 ans.

En cette paroisse, mardi dernier, 4 courant, M. RAPIHAEL RICHARD, natif de Wexford, Irlande, âgé de 55 ans, et depuis trente-quatre ans résidant en cette paroisse.

En cette paroisse, mardi dernier, 4 courant, M. RAPIHAEL RICHARD est candidat pour la place d'Assesseur de Paroisse pour la Paroisse St. Landry, à l'élection de Novembre prochain.

Opelousas, 17 Septembre 1853.

## CANDIDATS.

Greffier de la Cour. ADOLPHE GARRIGUES, Greffier de la Cour de District de la Paroisse St. Landry, est candidat pour une ré-élection à l'élection de Novembre prochain.

Opelousas, 17 Septembre 1853.

Recorder. RYVES D'AVY, Député-Recorder de la Paroisse St. Landry, est candidat pour la place de Recorder, à l'élection de Novembre prochain.

Opelousas, 1er Octobre 1853.

Assesseur. Nous sommes autorisés à annoncer que M. PIERRE MOULLE, est candidat pour la place d'Assesseur de Paroisse pour la Paroisse St. Landry, à la prochaine élection.

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. RAPIHAEL RICHARD est candidat pour la place d'Assesseur de Paroisse pour St. Landry, à la prochaine élection.

7 Mai 1853.

## AVIS.

CHARLES CLOSE, de la Paroisse St. Landry, Etat de la Louisiane, ayant présenté une pétition, à l'effet d'être nommé Administrateur de la succession de feu Emile Barré, décédé, veuve de Joseph Gradonigo, dernièrement de la Paroisse St. Landry.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enregistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

A. GARRIGUES, Greffier.

Opelousas, 8 Octobre 1853.

## AVIS.

LOUISA ARDEN, de la Paroisse St. Landry, Etat de la Louisiane, ayant présenté une pétition, à l'effet d'être nommée Administratrice de la succession de feu, son époux, Benjamin Carant, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enregistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

A. GARRIGUES, Greffier.

Opelousas, 8 Octobre 1853.

## AVIS.

THOMAS C. ANDERSON, de la Paroisse St. Landry, Etat de la Louisiane, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé administrateur de la succession de feu Nelson G. King, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enregistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

## AVIS.

ANDRE PRUDHOMME, de la Paroisse St. Landry, Etat de la Louisiane, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé Administrateur de la succession de feu T. M. Watkins, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enregistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

A. GARRIGUES, Greffier.

Opelousas, 8 Octobre 1853.

## AVIS.

JEAN REMI VIOL, de la Paroisse St. Landry, Etat de la Louisiane, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé Administrateur de la succession de feu Raymond Dergelas, dernièrement de la Paroisse St. Landry.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enregistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

A. GARRIGUES, Greffier.

Opelousas, 8 Octobre 1853.

## E. D. ABLES.

Encanter Public pour la Paroisse St. Landry. ARA toutes sortes de ventes dans les limites de la Paroisse. Tous ordres doivent être laissés à sa Pharmacie, à Washington, ou envoyés à son adresse, par le courrier, et seront promptement exécutés.

Washington, 8 Octobre 1853.—6m.

## PERDU.

Il a été perdu entre Vermillionville et Washington, mercredi dernier, un Surtout Indian Rubber noir. La personne qui l'aura trouvé est priée de le remettre à un des bureaux de poste des Opelousas ou des Attakapas, ou au bureau de cette feuille.

Opelousas, 8 Octobre 1853.

## Paquebot Regulier.

Entre la N-Orléans et les Opelousas. Le bon et solide steamer

OPELOUSAS, Capit. O. HINCKLEY.

PARTIRA de Washington pour la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches à 10 heures du matin, et de retour, quittera la Nouvelle-Orléans tous les Jedis à midi, et arrivera à Washington tous les Vendredis à 5 heures de l'après-midi. Ce bateau est bon marcheur, sûr et confortable, bâti expressément pour cette navigation, et possède un bon et solide bateau, le Tender, pour servir comme allège pendant les eaux basses. Le Tender a été acheté pour faire ce service, il tire peu d'eau et sera prêt à transporter le fret et les passagers au débarquement, et par ce moyen mettre l'Opelousas à même de faire des voyages réguliers. Toute l'attention des officiers sera portée pour satisfaire le public. Pour plus amples informations, s'adresser à bord.

Une attention toute particulière sera accordée au débarquement des passagers et du fret pour l'Atchafalaya et les ports intermédiaires.

Washington, Le, 8 Octobre 1853.

## Deliberations du Jury de Police de la Paroisse St. Landry.

LENDI, 6 JUILLET 1853.—Ce jour étant fixé par la loi pour la réunion des membres du Jury de Police, en conséquence, les dix membres se sont assemblés au nombre de dix-sept, à savoir:

ANCIENS MEMBRES. Jonathan Harris, 1er District; Elisha Andrus, 2d District; François C. Devillier, 3me District; John P. Hudson, 4me District; Joseph E. Andrus, 5me District; Antoine B. Carte, 7me District; David Young, 8me District; John J. Morgan, 13me District; Elbert Gant, 14me District; Villeneuve Joubert, 15me District.

NOUVEAUX MEMBRES. John C. Barry, 4me District; Joseph Zincoeur Fontenot, 5me District; Auguste Soileau, 11me District; Thomas McRory, 12me District; Charles Teale, 13me District; John Wright, 18me District; Leon Thibodeau, 19me District.

Pas de retour du 15me District. W. H. Patten du 10me District, absent.

Sur motion, John P. Hudson a été nommé Président pro-tempore.

Sur motion de Mr. Harris, Messrs. Devilliers et Gant ont été nommés du comité d'élection.

Sur motion, le Jury s'est occupé d'élire un président. Mr. John P. Hudson a été nommé à l'unanimité et a pris possession du fauteuil.

Le procès verbal de la dernière assemblée a été lu et approuvé.

Les pétitions suivantes ont été présentées et lues par Mr. Carte: De Julien Miller fils pour un ferry, De Madeleine Defreme, pour secours comme indigente.

Par Mr. Thibodeau pour changer la route du 10me District.

Par le Greffier pour établir un pont sur le Turkey Creek.

Par Mr. Thoas McRory: Que le pont sur le bayou à la maison d'école No. 3, a été fini et reçu par Thoas McRory, pour la somme de \$900.

Par Mr. Teale: Des dimensions d'un pont, bayou Baker, sur le Bayou Chactaw.

Par Mr. Wright: Que le pont sur le bayou Blanc a été construit par Joseph Garry, fini et reçu, et qu'il a droit à la somme de \$184.

Par le Greffier: Que la Paroisse est digne d'avoir l'assistance de la Paroisse de St. Landry sur le bayou Baker, chez Bryant Chapleton, coté de la somme de \$162.

Par le Trésorier: Pour le second trimestre de l'année 1853, il appert qu'il a été reçu par le Trésorier depuis le dernier rapport, la somme de \$214.77

Qu'il a été payé, \$249.15

Balance en faveur du Trésorier, \$73.94

Que les dettes de la Paroisse au 31 mai, étant de, \$11515.09

En paiement desquels il est dû à la Paroisse, 12582.66

Laisant en faveur de la Paroisse, \$3777.00

Anquel il faut ajouter pour warrants qui ne seront pas présentés, \$1300.00

\$3077.60

Sur motion de Mr. Harris, Résolu, Qu'un comité spécial de trois membres sera nommé pour examiner le rapport du Trésorier. En conséquence le Président a nommé Messrs. Harris, Barry, J. E. Andrus, membres de ce comité.

L'Avocat de Paroisse, B. A. Martel, annonce par lettre, que la Paroisse a droit à — accordé par les Etats-Unis, et suggère la nomination d'un comité pour les localités.

Le Président informe le Jury qu'il a reçu une citation de la Cour de District, pour le procès de Henry L. Garland, Adm. et Plaintiff, contre le Jury de Police & als. Défendants, No. 9036.

Sur motion de Mr. Morgan, Résolu, Que la somme de deux cents piastres sera appropriée à l'amélioration du chemin, de chez John Pickett sur l'Atchafalaya au Bayou Petite Prairie—Et que John J. Morgan, Walhall Burton, John K. Pickett et Wm. Neilson, soient et sont nommés commissaires pour inspecter les travaux qui seront jugés nécessaires pour le dit chemin, et qu'ils sont investis de pleins pouvoirs pour employer la dite somme aux dits travaux, ainsi qu'ils le croiront utile et nécessaire à l'amélioration du dit chemin.

Sur motion de Mr. Gant: Résolu, Qu'une somme n'excédant pas \$3500 soit et est appropriée sur les taxes de 1853 et 1854, une moitié de la dite somme payable sur chaque année, et que le Dr. W. Martin, Caleb L. Swazey, John B. Blum, Thoas C. Anderson et Elbert Gant, soient et sont nommés commissaires pour mettre cette résolution à effet, d'après le plan adopté par ce Jury.

Sur motion de Mr. Carte, Résolu, Que Joseph Matie soit placé sur la liste des jurés pour la somme de trente piastres par an jusqu'au 1er mars prochain et que la dite somme soit payée pour son usage à Louis Hilaire Léger.

Sur motion de Mr. Carte, Résolu, Que Jean Miller et Achille Doucet soient et sont nommés commissaires pour réparer le pont sur le Nez-Ficé, à la vacherie de Auguste Bellay Fontenot.

Sur motion de Mr. Devilliers la séance est suspendue et à la rentrée des membres.